

8860/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 mai 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

r7GLEMENT D4EX2CUTION DU cONSEIL mettant en oeuvre le règlement
(UE) n° 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de
l'Iran

E 14040

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**